

Les compétences des 3 coopératives de l'Union des Coopératives Agricoles de l'Allier couvrent trois activités principales : La **commercialisation de céréales**, le **conseil** et l'**approvisionnement agricole**. Les bénéficiaires de ces activités sont, en amont, les agriculteurs adhérents, et en aval, les clients.

L'UCAL clame 5 valeurs communes :

Proximité des hommes et des infrastructures ;

Services grâce à du personnel formé et compétent apte à délivrer des conseils techniques, économiques, et réglementaires.

Valorisation des productions agricoles avec pour objectif permanent la qualité, la sécurité alimentaire, et la durabilité pour les filières destinées aux biocarburants.

Confiance des clients et des adhérents par l'anticipation des besoins et la pérennisation des débouchés.

Protection de l'environnement, du consommateur et de l'utilisateur de produits de soin des plantes par la promotion des bonnes pratiques agricoles.

Pour satisfaire nos clients transformateurs de céréales et nos agriculteurs adhérents, nous avons mis en place une démarche globale prenant en compte les exigences des marchés des céréales et des intrants agricoles, les besoins de nos agriculteurs adhérents, les exigences des clients, et les exigences sanitaires et réglementaires.

Cette démarche qualité se base sur les axes stratégiques suivants :

Garantir le produit, le service et l'organisation grâce à un système qualité commun basé sur des référentiels validés par l'ensemble de la profession :

Charte Sécurité Alimentaire pour les céréales,

Charte du conseil coopératif associée aux référentiels obligatoires pour le conseil et la vente des produits phytopharmaceutiques,

Certification 2BSvs pour la durabilité des biocarburants,

Assurer le bon équilibre entre qualité sanitaire et protection de l'environnement en privilégiant l'utilisation raisonnée des intrants (outils d'aide à la décision) et les solutions alternatives appropriées ;

Assurer la traçabilité de l'ensemble de la chaîne céréales du conseil en culture jusqu'à la réception par le client final ;

Rechercher les filières et les conditions commerciales les mieux adaptées à nos produits ;

Satisfaire les clients et les adhérents en leur proposant des produits et des services en adéquation avec leurs exigences spécifiques.

Nous, Directeurs, nous engageons à adapter en permanence le système qualité aux besoins des clients et de nos organismes, ceci en impliquant l'ensemble du personnel dans une démarche d'amélioration continue.

Le 29 janvier 2020,

Yves Courrier François Lebourg



Vincent Bertholier

